

RÉGLEMENT

C O N C O U R S INTRODUCTION

ARTICLE I

Ce concours ouvert aux danseuses et danseurs de toutes nationalités se déroulera les 25, 26 et 27 octobre 2024. Les épreuves, toutes publiques, auront lieu au théâtre de Grasse (2 avenue Maximin Isnard 06130 Grasse).

Scène 13x9 mètres Pente : 0%

Fond noir

ARTICLE II : CATÉGORIES :

Débutant :

- FILLES et GARCONS n'ayant pas atteint 9 ans le premier jour du concours.

Premiers Pas :

- FILLES et GARCONS n'ayant pas atteint 11 ans le premier jour du concours.

Espoir :

- FILLES et GARCONS n'ayant pas atteint 13 ans le premier jour du concours.

Etude :

- FILLES et GARCONS n'ayant pas atteint 15 ans le premier jour du concours.

Supérieur :

- FILLES et GARCONS n'ayant pas atteint 17 ans le premier jour du concours.

Pré-Professionnel :

FILLES à partir de 15 ans et n'ayant pas atteint 21 ans le premier jour du concours.

GARCONS à partir de 15 ans et n'ayant pas atteint 21 ans le premier jour du concours.

Professionnel :

Cette catégorie s'adresse à des candidats ayant déjà eu un contrat de 3 mois ou plus.

FILLES à partir de 19 ans et n'ayant pas atteint 25 ans le premier jour du concours.

GARCONS à partir de 19 ans et n'ayant pas atteint 25 ans le premier jour du concours.

Cette catégorie s'adresse à des candidats ayant déjà eu un contrat de 3 mois ou plus.

Pas De Deux :

FILLES à partir de 15 ans.

GARCONS à partir de 17 ans.

CATÉGORIES : DÉBUTANT, PREMIERS PAS ET ESPOIR

ARTICLE III : ACCUEIL

Accueil des candidats le vendredi 25 octobre 2024 pour les catégories Débutant, Premiers Pas et Espoir à 14h00. Répétition sur scène de 14h30 à 18h00 le 25/10/2023 (Seuls les professeurs sont admis dans la salle).

ARTICLE IV : TENUE

- Variation imposée

Débutant, Premiers Pas, Espoir :

FILLES : Tenue de cours exigée, **justaucorps uni Blanc, Rose pâle, ou bleu ciel, Ivoire, Vert d'eau ou saumon pâle**, sans manches, collant clair ; jupette, parures vestimentaires et accessoires interdits.

GARCONS : Tenue de cours exigée, léotard blanc et collant gris.

- Demi-Finale

Espoir :

FILLES (sur pointes) et GARCONS : Costume de scène.

- Finale

Débutant, Premiers Pas, Espoir :

FILLES et GARCONS : Costume de scène.

ARTICLE V : EPREUVES

Débutant et Premiers Pas :

Éliminatoire le 26/10/2024 : Variation imposée sur demi-pointes.

Finale le 27/10/2024 : Variation libre (hors répertoire) sur demi-pointes (base classique).

Espoir :

Éliminatoire le 26/10/2024 : Variation imposée sur demi-pointes.

Demi-finale le 26/10/2024 : Variation libre (hors répertoire) (base classique) sur pointes pour les filles.

Finale le 27/10/2024 : Variation libre sur pointes pour les filles (la même qu'en demi-finale).

Les variations libres ne devront pas dépasser une durée de :

1 minute 45 pour les DEBUTANTS et PREMIERS PAS

2 minutes pour les ESPOIR sur pointes

ARTICLE VI : RÉCOMPENSES

Médaille d'Or.

Médaille d'Argent.

Médaille de Bronze.

Mentions.

Prix de la Musicalité 80€

Stages, articles de danse, cadeaux divers
Prix de la Fédération Française de Danse (FFD)

Dimanche 27/10/2023 fin d'après-midi, remise des prix, toutes catégories
confondues, après délibérations du jury

CATÉGORIES : ETUDE, SUPÉRIEUR, PRÉ-PROFESSIONNEL, PROFESSIONNEL
ET PAS DE DEUX

ARTICLE VII : CONDITIONS D'INSCRIPTION.

Les candidats doivent être présentés par leur école ou conservatoire. Aucune candidature spontanée ne sera acceptée.

ARTICLE VIII : ACCUEIL

Accueil des candidats le vendredi 25 octobre 2024 pour les catégories Etude, Supérieur, Pré-Professionnel, Professionnel et Pas de Deux à 8h00. Répétition sur scène de 8h30 à 12h30. Le détail sera sur le déroulement après clôture des inscriptions
(Seuls les professeurs seront admis dans la salle).

ARTICLE IX : TENUE

• Classe (au Centre Choréa Danse 14 Bd Maréchal Leclerc 06130 Grasse)
Etude, Supérieur, Pré-Professionnel, Professionnel et Pas de Deux :
FILLES : Tenue de cours exigée, **justaucorps BLANC sans manches**, collant clair ; jupette et parures vestimentaires interdites.
GARCONS : Tenue de cours exigée, léotard blanc et collant gris.

• Variation imposée
Etude et Supérieur
FILLES : Tenue de cours exigée, **justaucorps Blanc ou Rose pâle, Ivoire, Vert d'eau, Bleu ciel ou Saumon pâle**, sans manches, collant clair ; jupette et parures vestimentaires interdites.
GARCONS : Tenue de cours exigée, léotard blanc et collant gris.

Pré-Professionnel et Professionnel :
FILLES : **Costume de scène**

GARCONS : **Costume de scène**

Pas de deux : **Costume de scène**

• Demi-Finale :
Etude (ADAGE) – Durée voir Article X
Tenue de cours exigée pastel, jupette unie pastel autorisée

Supérieur, Pré-Professionnel, Professionnel et Pas de Deux – Durée voir Article X
Costume de scène

- Finale :
Etude, Supérieur, Pré-Professionnel, Professionnel et Pas de Deux
Costume de scène.

ARTICLE X : EPREUVES

Classe obligatoire à l'ensemble de ces catégories le 25/10/2024 après-midi,

au Centre Choréa Danse (14, Bld Maréchal Leclerc 06130 GRASSE)

Etude :

Eliminatoire le 25/10/2024 : Variation imposée sur pointes pour les filles.

Demi-finale le 26/10/2024 : Adage sur demi-pointes (jupette autorisée) incluant obligatoirement les Pas suivants :

– Tour Promenade, Tour Arabesque, Tour Attitude, Développés, Fondus. Aucun Pas sauté ne sera autorisé (sous peine d'élimination).

Finale le 27/10/2024 : Variation libre (hors répertoire) (base classique) sur pointes pour les filles.

Supérieur :

Eliminatoire le 25/10/2024 : Variation imposée sur pointes pour les filles.

Demi-finale le 26/10/2024 : Variation de répertoire au choix.

Finale le 27/10/2024 : Variation libre (base classique) hors répertoire sur pointes pour les filles.

Pré-Professionnel et Professionnel :

Eliminatoire le 25/10/2024 : 1ère variation du répertoire (variation au choix).

Demi-finale le 26/10/2024 : 2ème variation de répertoire (variation au choix) et différente des éliminatoires.

Finale le 27/10/2024

- Variation de REPERTOIRE – **(la 1ère ou la 2ème variation au choix)**
- Et une variation libre – hors répertoire, contemporaine (pointes ou demi-pointes) ou classique (pointes)

Pas De Deux :

Eliminatoire le 25/10/2024 : 1er Pas de Deux (sans la Coda)

Demi-finale le 26/10/2024 : 2ème Pas de Deux (Coda incluse) et différent des éliminatoires.

Finale le 27/10/2024 : Libre (contemporaine ou classique) ou reprise du répertoire de la demi-finale.

Les variations libres et l'adage ne devront pas dépasser une durée de :
1 minute 50 pour l'ADAGE (catégorie ETUDE)
2 minutes pour la variation libre (catégorie ETUDE et SUPERIEUR)
2 minutes 45 pour la variation libre (catégorie PRE-PROFESSIONNEL et PROFESSIONNEL)
5 minutes pour les PAS DE DEUX

Les variations de répertoire devront être dansées dans une version adaptée par une grande compagnie. Il est formellement interdit de mélanger des versions différentes (Préciser la version choisie sur la fiche d'inscription).

ARTICLE XI : ENTRETIEN INDIVIDUEL

Les candidats éliminés qui le souhaitent, à partir de la catégorie Etude, peuvent demander un entretien individuel de 10 minutes (sans les parents et les professeurs) avec l'un des membres du jury, le matin de la finale.
Une liste d'inscription sera disponible à l'accueil du concours et devra être remplie au préalable le soir de la ½ finale.

ARTICLE XII :

A l'ensemble des candidats des catégories Etude, Supérieur, Pré-professionnel, Professionnel et Pas de Deux, en lice ou éliminés une classe sera donnée gracieusement le samedi et dimanche matin au Centre Choréa Danse (14 Bd Maréchal Leclerc).
Les photos et vidéos sont interdites

ARTICLE XIII : RÉCOMPENSES

Etude :

- * Médaille d'Or : 150€
- * Médaille d'Argent : 100€
- * Médaille de Bronze : 60€

Supérieur, Pré-Professionnel, Professionnel et Pas de Deux :

- * Médaille d'Or : 300€
- * Médaille d'Argent : 220€
- * Médaille de Bronze : 120€

- * Prix de la ville de Grasse : 400€
- * Prix du jury : 350€
- * Bourses, stages, articles de danse, cadeaux

Les prix sont susceptibles d'être modifiés.

Dimanche 27/10/2024 remise des prix, pour toutes les catégories (de préférence en costume de scène), après délibérations du jury.

POINTS COMMUNS À L'ENSEMBLE DES CATÉGORIES

ARTICLE XIV : JURY

Le jury sera composé de personnalités faisant autorité dans le monde de la Danse classique (Directeurs de Compagnies, Maîtres de Ballets, Danseurs Etoiles, etc..). Ses décisions seront sans appel.

Le comité d'organisation se réserve le droit d'intégrer parmi les membres du jury, lors de la finale, le professeur ayant donné les cours de danse sur scène ou au CCD pendant le concours.

ARTICLE XV : NOTATION

Notation de l'épreuve éliminatoire (variation imposée ou variation du répertoire) :
TECHNIQUE / 20.
ARTISTIQUE / 20.

Notation de la ½ finale et finale :
TECHNIQUE / 20.
ARTISTIQUE / 20.

Les notes seront données au micro à la fin de chaque catégorie (pour la ½ finale et la finale). Le total des notes obtenues durant le concours déterminera le classement final et sera disponible sur notre site Internet <http://www.ballet-med.com>.

La classe sera donnée à huis-clos en présence du jury au Centre Choréa Danse, elle n'est pas notée mais est obligatoire sous peine d'élimination. Les membres du jury pourront néanmoins prendre des commentaires personnels sur papier, afin d'estimer le niveau global de la catégorie.

ARTICLE XVI : PASSAGE DES CANDIDATS

L'ordre de passage des candidats sera déterminé par ordre alphabétique, la première lettre ayant été tirée au sort.

L'appel des se fera 15 minutes avant le passage de la catégorie. Toute personne absente sera éliminée.

ARTICLE XVII : MUSIQUE

Variations imposées : (Débutant, Premiers Pas, Espoir, Etude, Supérieur) seront envoyées sous forme de **LIEN** contre la somme de 50€ pour la France et 60€ pour l'international et hors métropole.

Toute modification ou non-respect de la variation imposée sera sanctionnée.

Variation libre, adage et répertoire :

- Les candidats devront envoyer par mail à musiqueconcoursgrasse@gmail.com les musiques en format Mp3
- Une piste par musique en précisant dans l'ordre NOM, PRÉNOM DU CANDIDAT, la CATÉGORIE et NOM des variations dans l'ordre avant le 10 octobre 2024 date de clôture des inscriptions.

Prévoir un double en format MP3 sur clé USB.

Les musiques ne pourront en aucun cas être modifiées après validation de l'inscription.

ARTICLE XVIII : CONDITIONS ET DROIT D'INSCRIPTION

Pour participer au concours, les candidats doivent être présentés par un professeur. Aucune candidature spontanée ne sera acceptée.

Le droit d'inscription est fixé à :

- 70 € pour les catégories Débutant, Premiers.
- 80 € pour la catégorie Premiers Pas.
- 90 € pour les catégories Espoir, Etude, Supérieur, Pré-Professionnel, Professionnel.
- 100 € par danseur pour les Pas de Deux.

La clôture des inscriptions est fixée au 10/10/2024 le cachet de la poste faisant foi. Le droit d'inscription ne sera remboursé en aucun cas.

Les inscriptions doivent être envoyées de préférence par les professeurs.

L'inscription des candidats sera validée à réception de la totalité des pièces suivantes :

- Fiche d'inscription entièrement remplie
- Pièce d'identité
- Paiement des droits d'inscription (possible par chèque bancaire ou virement en mentionnant en référence le nom du candidat), **pas de règlement par Paypal.**

IBAN JBM FR76 1910 6006 0743 6201 5594 393 BIC AGRIFRPP891

Tout candidat ne s'étant pas acquitté de la totalité du droit d'inscription ne pourra prendre part à la compétition.

La convocation sera adressée directement à l'école de danse ou au conservatoire. Le déroulement du concours sera mis en ligne 7 jours avant la manifestation.

INFORMATIONS POUR DES HEBERGEMENTS

www.paysdegrassetourisme rubrique « où dormir »

ARTICLE XIX : BADGE

Un badge d'entrée permanente pour les professeurs est disponible à l'entrée contre la somme forfaitaire de 15 € (présentant de 1 à 5 élèves) et offert à partir de 6 élèves. Ce badge est valable les trois jours.

Un seul badge par école sera remis.

Afin de pouvoir en bénéficier, nous vous prions de nous faire parvenir une photo d'identité (par ÉCOLE) la fiche d'inscription « professeur » ainsi que le règlement avant le 10 octobre 2024. Le badge ne sera remis qu'aux professeurs ayant renvoyé le dossier complet.

ARTICLE XX : RESPONSABILITÉ

La responsabilité des organisateurs ne pourra être engagée pour tout préjudice corporel ou matériel causé à toute personne ou subi par elle (candidats ou accompagnateurs tant au cours des épreuves qu'au cours des déplacements occasionnés par le concours).

Le Jeune Ballet Méditerranéen décline toute responsabilité en cas de perte ou vol d'effets personnels durant toute la durée du concours.

ARTICLE XXI : PHOTOS ET PRISES DE VUE

Les prises de vue (photos, vidéo, ...) dans un cadre professionnel ou but lucratif ne peuvent être faites qu'avec l'autorisation exclusive du Comité d'Organisation.

Les photos à usage privé sont tolérées à condition de ne pas utiliser de flash pour ne pas gêner les concurrents.

Les candidats n'ont aucun droit sur les prises de vue (télévision, films ou photos) effectuées durant le concours.

En s'inscrivant au concours le candidat accepte que le Jeune Ballet Méditerranéen utilise son image le cas échéant sur différents supports de communication.

ARTICLE XXII

Le ou la candidat(e) ayant obtenu(e) une médaille d'or dans une catégorie ne peut plus se représenter dans celle-ci. Néanmoins il/elle peut se présenter dans la catégorie au dessus quelque soit son âge.

Le ou la candidat(e) ayant obtenu(e) le grand prix de la Ville de GRASSE ne peut se représenter

ARTICLE XXIII : SPECTATEUR

Ouvert au public.

Le prix des places est :

. Vendredi 25/10/2024 (soir) à 15 €

. Samedi 26/10/2024 à 22 € forfait journée

. Forfait (vendredi + samedi) à 30 €

. Forfait Enfants moins de 12 ans à 15 €

. Places numérotées pour la Finale et remise des prix le dimanche 27/10/2024 à 22 €

Le paiement des places est possible par chèque bancaire ou espèces.

Un reçu peut être délivré sur demande.

Toute perte de billet ne donnera pas lieu à remplacement.

De même, aucun billet ne sera repris ou remboursé.

MASTER CLASS

Les « Master Class » du Samedi 26 et Dimanche 27 Octobre 2024 sont ouvertes aux danseurs et danseuses ne participant pas au concours, et qui souhaitent vivre cet évènement au plus près.

Ces « Master Class » permettent de prendre des cours de danse avec le professeur invité et d'avoir accès libre au Théâtre durant les 3 jours.

Age minimum requis : 13 ans

Le droit d'inscription est fixé à 115 €. La fiche d'inscription doit parvenir avant le 10/10/2024, le cachet de la poste faisant foi.

L'accès au Studio pour les répétitions et les Master Class ne pourra se faire que sur présentation de la convocation ou la fiche d'inscription Master Class.

Les articles XX « Responsabilité » et XXI « Photos et prises de vues » du règlement s'appliquent également aux « Master Class »